Votre nouveau pays d'accueil

Bien connaître le Maroc est l'une des premières étapes vers une intégration réussie. Cette partie vous présente une vue d'ensemble sur l'identité de votre nouveau pays d'accueil, son histoire, sa géographie, ses valeurs…. Elle traite également des informations relatives au contexte socio-économique et aux grands chantiers stratégiques lancés par le Royaume.

► Une histoire riche, un héritage multiple et une terre de rencontre

Le Maroc a connu la succession de plusieurs civilisations qui ont influencé de manière différenciée l'identité de ce pays. Au Maroc, pas de choc des cultures, plutôt une rencontre et un partage.

- Civilisations préhistoriques remontant aux époques paléolithiques : inférieur, moyen, supérieur…
- Civilisations antiques variées : époque phénicienne, époque punique et influence carthaginoise, époque maurétanienne (caractérisée par l'apparition de la 1ère organisation politique du pays à savoir le Royaume de Maurétanie) et époque romaine.
- Civilisation et dynasties islamiques : L'extension de l'islam dans la région, a mis le Maroc sous la tutelle des Califes de l'Orient (Omeyyades et Abbassides) jusqu'en 788 où Idriss 1er, fuyant les persécutions de ces califes, a crée un Etat dans «Al Maghreb Al Aqssa » (Maghreb extrême).

  Après les Idrissides, d'autres dynasties islamiques, arabes et berbères, se sontsuccédées à la tête du Maroc : les Almoravides, les Almohades, les Mérinides les Saadiens et finalement les Alaouites.

  La Dynastie Alaouite a été fondée par Moulay Ali Chérif descendant du Prophète Mohammed. Les Alaouites se sont établis dans la région du Tafilalet avant d'asseoirleur autorité sur tout le pays à partir de 1666. La dynastie alaouite est de ce fait l'une des plus anciennes dynasties régnantes au Monde.

  Sa Majesté Mohammed VI, actuel Roi du Maroc, est le 23ème monarque souverain alaouie.

Dates clés du Maroc contemporain

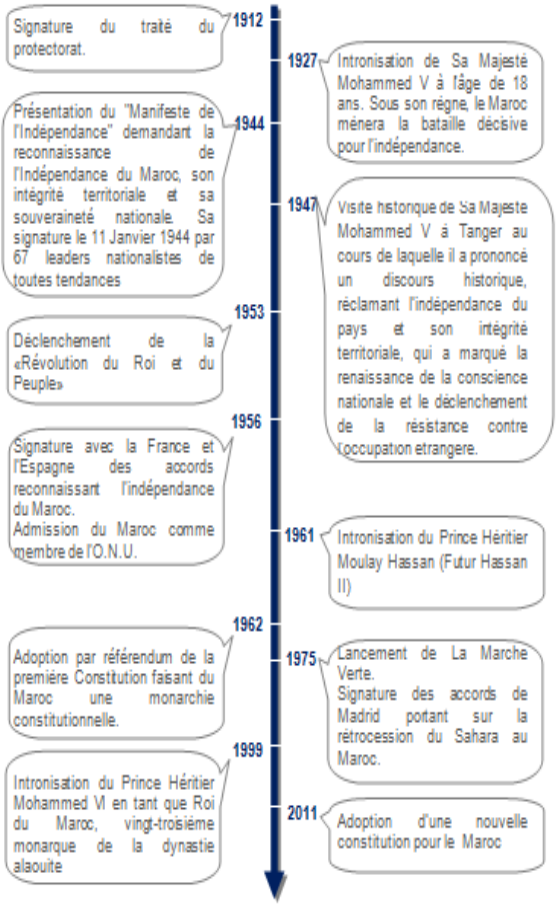

Les différentes civilisations qui se sont succédé au Maroc ont caractérisé le territoire d'une empreinte indélébile et ont marqué l'identité marocaine d'un esprit de tolérance et d'ouverture sur l'autre.

Le nom arabe du Maroc « al-Maghreb » (en arabe: المغرب), signifie «l'Ouest». Le nom français « Maroc » dérive de la prononciation portugaise de Marrakech, Marrocos, ville du centre du pays fondée en 1062 et qui fut la capitale de trois dynasties (celle des Almoravides, des Almohades et des Saadiens).

Pour en savoir plus sur l'histoire du Maroc, veuillez consulter le site web du Ministère de la Culture : www.minculture.gov.ma

► Une monarchie constitutionnelle, démocratique, parlementaire et sociale

Le Maroc est une monarchie constitutionnelle dotée d'un parlement élu. La Constitution marocaine de 2011 est l'actuelle référence juridique suprême du Royaume. Cette constitution marque une nouvelle étape dans le processus de parachèvement de la construction de l'État de droit et des institutions démocratiques au Maroc. Elle garantit la participation politique des étrangers au Maroc suivant le principe de réciprocité.

« Les ressortissants étrangers jouissent des libertés fondamentales reconnues aux citoyennes et citoyens marocains, conformément à la loi.

Ceux d'entre eux qui résident au Maroc peuvent participer aux élections locales en vertu de la loi, de l'application des conventions internationales ou de pratiques de réciprocité. » *(Article 30)*

Extrait de la Constitution du Maroc

Vous pouvez consulter la Constitution du Maroc sur : www.maroc.ma

Le pouvoir exécutif est confié au Gouvernement.

Le pouvoir législatif est exercé par le Gouvernement et le Parlement, avec ses deux chambres :

1. La Chambre des Représentants, dont les 395 membres sont élus pour une durée de cinq ans au suffrage universel direct, au scrutin de liste à la proportionnelle.
2. La Chambre des Conseillers, comprend au minimum 90 membres et au maximum 120 membres, élus au suffrage universel indirect pour six ans. La répartition des membres est la suivante: trois cinquièmes des membres représentant les collectivités territoriales et deux cinquièmes des membres élus dans chaque région par des collèges électoraux.

Le pouvoir judiciaire est détenu par le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

► Une porte sur l'Afrique

Le Royaume du Maroc se situe au Nord Ouest de l'Afrique et jouit d'une situation stratégique entre le continent africain et l'Europe. Il est délimité au Nord par le Détroit de Gibraltar et la Mer Méditerranée, au Sud par la Mauritanie, à l'Est par l'Algérie et à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

Feu Sa Majesté Hassan II a dit : « Le Maroc est comme un arbre dont les racines plongent en Afrique avec une frondaison qui respire en Europe »

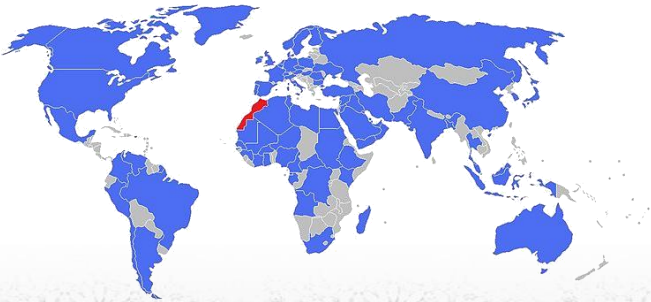

- Capitale administrative : Rabat
- Capitale économique **:** Casablanca (plus grande ville du Royaume)
- Superficie : 710 850 km²
- Population : 33,8 millions d'habitants (33,7 millions de marocains et 86,2 milliers d'étrangers) *(Source : www.hcp.ma Recensement général de 2014).*
- Croissance démographique: +1%
- Espérance de vie : 75,6 ans
- Monnaie : Dirham marocain (MAD)

► Un nouveau découpage administratif en 12 régions

Le Maroc compte 12 régions, subdivisées en 75 provinces et préfectures, à leur tour divisées en 1503 communes.

Ces institutions constitutionnelles jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques publiques et sont considérées par le législateur comme les agents de proximité par excellence et les principaux acteurs de développement local.

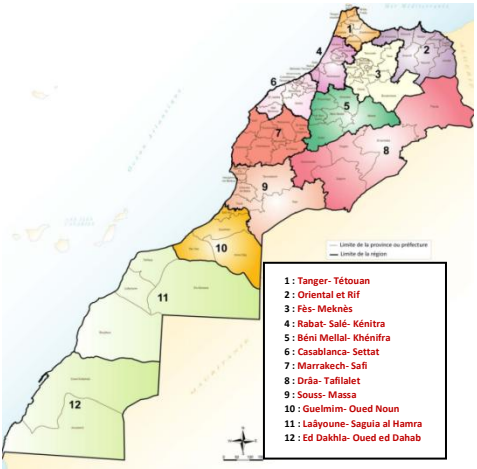

La nouvelle constitution a consolidé cette approche en prévoyant que les régions et les autres collectivités territoriales participent à la mise en œuvre de la

politique générale de l'Etat et à l'élaboration des politiques à travers leurs représentants à la Chambre des Conseillers.
Elle prévoit par ailleurs la mise en place de nouvelles démarches par les Conseils des régions et les Conseils des autres collectivités territoriales pour favoriser l'implication des citoyennes et des citoyens, et des associations dans l'élaboration et le suivi des programmes de développement.

Il est à noter que le découpage administratif du Royaume sera amené à évoluer dans le cadre d'un projet en cours, portant sur la régionalisation avancée.

Pour en savoir plus sur la régionalisation avancée, vous pouvez consulter : www.regionalisationavancee.ma

► Un climat varié selon les saisons et les régions

De par sa situation géographique, le Maroc est sujet à plusieurs influences (océaniques, continentales, désertiques…) qui font que son climat est diversifié. Il est marqué par un climat tempéré dans les régions littorales contrastant avec le climat sec et saharien des régions du Sud et de l'Est du Royaume et le climat continental à l'intérieur du pays.

Rif et le Moyen Atlas

Intérieur du pays

Régions du Sud

Le climat change également en fonction des saisons et connait une alternance de périodes chaudes ou fraiches : L'été est globalement chaud sur les côtes et dans les régions montagneuses, très chaud et sec au Sud et à l'Est. L'hiver est froid et humide dans la plupart des reliefs marocains avec des températures clémentes au Sud.

► Dialectes différents selon les régions et ouverture sur plusieurs langues étrangères

Le Maroc compte deux langues officielles qui sont l'Arabe et l'Amazigh :

L'Arabe **:** L'Arabe est la langue parlée par la majorité des Marocains. Une distinction est à faire entre l'Arabe dialectal communément appelé «Darija » (utilisé dans la vie courante) et l'Arabe classique (utilisé principalement dans les milieux religieux, politique, administratif, juridique, culturel et dans les médias).

Le dialecte arabe marocain, largement influencé par d'autres langues telles que l'amazigh, le français, ou encore l'espagnol, varie d'une région à une autre. Parmi ces variantes, on retrouve l'Hassaniya, dialecte parlé dans les provinces du Sud Marocain.

L'Amazigh **:** L'Amazigh (également appelé Berbère) est reconnu par la constitution du Maroc en tant que langue officielle de l'Etat[7]. Il est écrit en alphabet Tifinagh.

A l'image de l'Arabe, l'Amazigh comporte plusieurs dialectes, notamment le Rifain (parlé dans le Rif), le Tamazight (parlé dans le Moyen Atlas, une partie du Haut Atlas et dans plusieurs vallées) et le Tachelhit (parlé dans le Haut Atlas, le Souss et sur le littoral du Sud du Royaume).

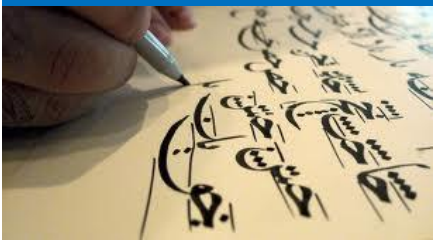

[7] Article 5 de la Constitution marocaine

L'utilisation d'autres langues est une pratique courante au Maroc, notamment :

Le Français **:** Langue coloniale durant la première moitié du XXème siècle, le Français en terre marocaine est devenu, au fil des ans et au gré des événements sociopolitiques, langue d'enseignement, langue de travail et langue d'écriture.

Le français est la deuxième langue administrative. Elle est parlée, à des degrés divers, par une bonne partie de la population, principalement dans les villes et dans les milieux instruits. Une bonne partie de la presse marocaine est publiée en français, ainsi qu'un ensemble de livres édités au Maroc.

L'Anglais est enseigné comme langue étrangère et prend de plus en plus de terrain dans le milieu professionnel.

L'Espagnol est largement utilisée au Nord et au Sud du Royaume, territoires anciennement colonisés par l'Espagne.

L'Allemand, l'Italien, le Portugais(…) sont utilisés dans une moindre mesure, principalement par les personnes en contact direct avec les touristes.

► Maroc, pays de tolérance religieuse

L'Islam est la religion d'Etat au Maroc. Le pays compte également des communautés juive et chrétienne.

La Constitution marocaine garantit à tous le libre exercice de leur culte religieux.[8]

Sa Majesté le Roi, portant également le titre d'Amir Al Mouminine (commandeur des croyants), veille au respect de l'Islam et garantit le libre exercice des cultes.

[8] Article 3 de la Constitution marocaine

Le Roi est à la tête du Conseil Supérieur des Oulémas (instance habilitée à prononcer des fatwas, ou consultations religieuses, officiellement agréées.

► Evénements nationaux et religieux

✓ Fêtes nationales

Les fêtes sont célébrées à jours fixes :

✓ Fêtes religieuses

► Une économie en développement

L'économie du Maroc est une économie de marché. Dans un contexte économique international peu favorable, l'économie marocaine a consolidé sa croissance en 2014 avec un PIB en progression de 1,8 % (+4.6 % en 2013). Cette performance est imputable en particulier à la bonne vitalité de l'agriculture.

Par ailleurs, le Maroc a continué de pratiquer une gestion macroéconomique et budgétaire saine en 2014. Grâce à une politique monétaire prudente, l'inflation a atteint 0,4 %, le déficit courant a été réduit à 6 % du PIB, contre 7,2 % en 2013. Le déficit budgétaire a été réduit de 4,9 % du PIB. À cet égard, le Gouvernement marocain a engagé des mesures correctives pour améliorer le recouvrement des recettes et revoir à la baisse l'investissement public en 2014.

Dans l'ensemble, la performance du Maroc est encourageante, le pays ayant su profiter de sa stabilité politique et sociale. Le climat des affaires s'est amélioré et le pays a gagné 16 places dans le classement annuel Doing Business de 2015, passant de la 87e à la 71e place en 2014.

Le Maroc a misé sur des stratégies sectorielles ciblées pour accompagner la réforme de plusieurs secteurs, accélérer le processus de transformation et de diversification de son économie et par conséquent créer plus d'emplois.

► Les grandes stratégies sectorielles

Vision 2020- Tourisme

La vision 2020 a pour objectif de continuer à faire du tourisme l'un des moteurs du développement économique, social et culturel du Maroc. L'une des ambitions de la Vision 2020 est de hisser le Maroc en 2020 parmi les 20 premières destinations touristiques mondiales, tout en s'imposant comme une destination de référence en matière de développement durable dans le pourtour méditerranéen.

Lien utile : www.tourisme.gov.ma

Vision 2015- Artisanat

La Vision 2015 pour l'artisanat est une stratégie volontariste, qui vise à faire de ce secteur une locomotive économique en matière de création d'emplois et d'exportation. Elaborée au cours de l'année 2005, Vision 2015 part du constat de l'existence d'une forte demande pour l'artisanat et l'art de vivre marocain, de la part des consommateurs des grandes villes nationales, ainsi que des principaux pays partenaires économiques du Maroc.

Lien utile : www.artisanat.gov.ma

Plan RAWAJ

Le plan RAWAJ a été mis en place pour le développement du commerce et de la distribution en mettant à disposition des consommateurs un service performant répondant à tous leurs besoins.

Ce plan s'articule autour de trois principaux axes: L'équilibre du maillage commercial- L'attractivité de l'appareil commercial- La qualité et la diversité des produits.

Lien utile : www.mcinet.gov.ma

Initiative Nationale de Développement Humain

L'INDH a été lancée en 2005 par S.M le Roi Mohammed VI. Il s'agit d'une démarche d'envergure pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Lien utile : www.indh.ma

Plan Solaire

Le plan solaire s'inscrit dans le cadre de la stratégie énergétique du Maroc, qui mise sur le développement des énergies renouvelables et sur le développement durable. Ce projet va permettre de réduire la dépendance énergétique du Maroc et d'économiser en combustibles.

Lien utile : www.masen.org.ma

Plan Emergence

Le plan Emergence vise à définir un cadre de développement comprenant toutes les activités industrielles, y compris les activités dites d'Offshoring. Il a pour objet de définir le programme de déploiement de la stratégie de développement industriel du Maroc.

Lien utile : www.emergence.gov.ma

e-Gouvernement

L'e-Gouvernement repose sur la création d'une plateforme électronique regroupant les procédures et les processus relatifs au fonctionnement d'une administration publique. L'objectif poursuivi est d'utiliser les projets e-Gouvernement pour moderniser l'Administration et les Collectivités Locales au service des citoyens et des entreprises.
Lien utile : www.egov.ma

Plan Halieutis

Le Plan Halieutis, lancé en 2009, vise le développement d'une nouvelle dynamique dans le secteur halieutique.

Ce Plan repose sur trois axes stratégiques : Durabilité, Performance, Compétitivité.

Lien utile : www.agriculture.gov.ma

Plan Maroc Vert

La stratégie du Plan Maroc Vert concerne les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie.

Ces secteurs jouent un rôle déterminant dans les équilibres macro-économiques du pays, car ils supportent une charge sociale très importante.

Lien utile : www.agriculture.gov.ma

► Un système judiciaire indépendant

Conformément à la Constitution du Royaume, le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif. Le Roi est le garant de l'indépendance du pouvoir judiciaire.

Le système judiciaire marocain repose sur 6 principes généraux :

- **Le principe d'égalité :** Seul l'Etat peut rendre la justice qui est la même pour tous selon les mêmes règles de procédures ;
- **Le principe du double degré de juridiction :** Une affaire jugée par une juridiction du premier degré peut être rejugée sur le fond par une juridiction de second degré (la cour d'appel) ;
- **Le principe de gratuité de la justice :** La justice est un service public qui est gratuit ;
- **Le principe de la collégialité :** La décision est rendue non pas par un seul juge (principe du juge unique), mais par un collège de magistrats (un minimum de trois magistrats) ;
- **Le principe de l'indépendance de la justice :** Dans sa fonction judiciaire, le juge ne saurait recevoir d'injonction ou d'instruction, ni être soumis à une quelconque pression ;
- **Le principe du caractère contradictoire de la procédure :** Le justiciable doit avoir été mis en mesure de se défendre et d'être entendu par le juge.

L'organisation judiciaire au Maroc comprend 2 catégories de juridictions :

Juridictions de droit commun	Juridictions spécialisées
• Les tribunaux communaux et d'arrondissements • Les tribunaux de première instance • Les Cours d'Appel • La Cour de cassation	• Les juridictions administratives • Les juridictions commerciales • Le tribunal permanent des Forces Armées

Toute personne peut librement saisir la juridiction compétente pour faire valoir ses droits. Cette juridiction doit, sous peine de déni de justice, statuer sur la demande dont elle est saisie.

La requête peut prendre la forme d'une demande écrite et signée par le demandeur ou par son mandataire, à adresser au greffe du tribunal compétent, soit en se rendant directement sur place soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les règles relatives à l'organisation d'une action en justice devant une juridiction civile sont détaillées dans le Code de Procédure Civile.

Toute personne a le droit à un avocat commis d'office en affaires criminelles, et tout mineur a ce droit en affaires délictuelles et criminelles.

Ce que vous devez **RETENIR**

- Nul ne peut se faire justice lui-même. Seul l'Etat peut rendre la justice qui est la même pour tous selon les mêmes règles de procédures.
- Vous avez le droit à un avocat commis d'office en affaires criminelles, et s'il s'agit d'un mineur, il jouit de ce droit aussi en affaires délictuelles et criminelles selon l'article 316 du Code de procédure pénale.
- Vous avez le droit à un interprète selon le niveau de procédure - articles 21, 120 et 318 du Code de procédure pénale.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter :*www.adala.justice.gov.ma*

► Culture, arts, sport et savoir-vivre marocains

L'emplacement géographique du Maroc, l'influence et le métissage culturel qui s'y sont rencontrés en plus de la diversité de sa population (arabes, berbères, musulmans, juifs, africains, andalous…) ont enrichi le patrimoine et l'héritage culturel, historique et artistique marocain.

Cette richesse culturelle est palpable aujourd'hui à travers plusieurs domaines :

Cinéma : L'industrie cinématographique marocaine a connu un développement considérable lors de ces deux dernières décennies. Le Maroc (spécialement Ouarzazet) est célèbre pour être le lieu de tournage de plusieurs films à succès mondial (Babel, Gladiator, Kingdom of Heaven, Alexander, Prince of Persia…).

Littérature : La littérature marocaine a connu plusieurs évolutions. La littérature marocaine contemporaine est jeune (à peine quelques 70 ans d'existence). Elle est caractérisée par son caractère bilingue (arabe et français).

Musique : La musique au Maroc traduit la richesse et la diversité culturelle nationale. Chaque région est caractérisée par son propre folklore que vous pouvez voir dans des festivals et moussems dont quelques-uns sont classés patrimoine mondial par l'UNESCO. Les Marocains sont également très ouverts sur les influences musicales d'ailleurs.

Théâtre : La tradition théâtrale marocaine est très ancienne. Ses origines remontent à l'art de « Lhlaqi ». Les premières troupes modernes se sont constituées dans les années 1920.

Sites et monuments historiques : Le Maroc regorge de sites et de monuments historiques dont quelques uns sont classés patrimoine mondial par l'UNESCO.

Gastronomie : La cuisine marocaine est universellement reconnue pour l'authenticité de ses mets et recettes, sa diversité et son raffinement.

Médias et communication : L'environnement médiatique est varié au Maroc. Son rôle se renforce de plus en plus notamment grâce aux avancées démocratiques du pays.

Sport : Le football est le sport national par excellence. D'autres sports sont également suivis et largement pratiqués au Maroc (athlétisme, cyclisme, tennis, équitation …).

Artisanat : L'artisanat témoigne du grand savoir faire, le souci de l'esthétique chez l'artisan marocain, son attachement à sa culture et son ouverture sur d'autres influences internationales.

Pour en savoir plus sur l'artisanat au Maroc, vous pouvez consulter : www.artisanat.gov.ma/fr

► Sécurité et protection civile

La sécurité et la protection civile sont avant tout une affaire de prise de conscience.

Plusieurs entités interviennent pour assurer la sécurité de la population, pour veiller au respect et à l'application de la loi et également pour mener des opérations de sauvegarde de vie, du patrimoine et de l'environnement (avant, pendant et après les catastrophes).

La sécurité et la protection civile sont régies par plusieurs entités : les postes de polices, les pompiers, les gendarmeries (en dehors des zones urbaines).

Numéros utiles :

- Police : 190
- Pompiers/ Ambulance : 150
- Gendarmerie Royale : 177